AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Programme : les défis numériques des Très Petites Entreprises (TPE)

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Économie territoriale
- #Numérique

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser toutes les évolutions qui permettront à l'entreprise de transformer son système d'information et d'apporter un service supplémentaire et plus qualitatif au client final. Elle propose un parcours d'accompagnement des très petites entreprises (TPE) à la transformation numérique intitulé « Défis numériques ».

Objectif

Défi 1 : Conquérir le WEB

- Niveau 1 : créer votre première vitrine Google
- Niveau 2 : déployer votre présence digitale
- Niveau 3 : créer mon site vitrine

Défi 2 : Rayonner en ligne

- Niveau 1 : optimiser votre présence naturelle
- Niveau 2 : créer votre stratégie de contenus
- Niveau 3 : lancer vos premières campagnes d'acquisition

Défi 3 : Transformer le digital en business

- Niveau 1 : vendre via les plateformes existantes
- Niveau 2 : lancer votre boutique digitale
- Niveau 3 : créer une expérience d'achat unique

Défi 4 : Établir une bonne relation clients

- Niveau 1 : dialoguer avec vos clients

- Niveau 2 : construire votre communauté
- Niveau 3 : développer votre programme relationnel

Défi 5 : Propulser votre entreprise avec le numérique

- Niveau 1 : digitaliser vos opérations essentielles
- Niveau 2 : piloter grâce à des tableaux de bord et indicateurs clés
- Niveau 3 : unifier votre gestion digitale adaptée à votre taille

Défi 6 : Sécuriser votre environnement digital

- Niveau 1 : adopter les réflexes cyber
- Niveau 2 : cartographier vos risques
- Niveau 3 : mettre en conformité votre environnement numérique

Défi 7 : Tendre vers la sobriété numérique

- Niveau 1 : comprendre votre impact
- Niveau 2 : mesurer votre empreinte
- Niveau 3 : construire votre transition écodigitale

Bénéficiaire

- Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises ;
- TPE de moins de 10 salariés ;
- TPE réalisant moins de 2 millions de chiffre d'affaires.

Montant

Prise en charge financière du parcours « défis numériques » jusqu'à 4 jours d'intervention sans reste à charge pour l'entreprise, grâce au soutien financier des fonds européens et des réseaux consulaires.

Critères de sélection

- **1.** Pour entrer dans le programme régional, le chef d'entreprise **recevra de son conseiller numérique un lien pour saisir sa demande sur** « Mes Démarches Simplifiées » (MDS).
- **2. Saisie de la demande** sur mes démarches simplifiées et entrée dans le parcours.
    - Le parcours se déroule **en deux phases** :
        - **une première phase** comprenant un diagnostic et un plan d'action,
        - **une deuxième phase** comprenant l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet.
- **3. Réalisation d'un diagnostic et une définition des défis numériques** (**1 jour**)
- A minima, à la fin du diagnostic et avant le démarrage ou non de la deuxième phase (accompagnement), un échange entre le conseiller numérique et le chargé de mission référent de l'économie territoriale sera réalisé sur les modalités de poursuite dans le programme du dirigeant selon plusieurs cas de figure :
    - Pas d'accompagnement post diagnostic,

    - Accompagnement post diagnostic court ou long sans demande de subvention,
    - Accompagnement post diagnostic court ou long avec une demande de subvention
- **4. Accompagnement à la réalisation des défis numériques** (**1 à 3 jours**) selon les besoins identifiés dans le plan d'action.
    - **Soit un parcours global** (diagnostic et accompagnement) de **2 à 4 jours** comprenant l'administratif dont la saisie sur MDS et le Reporting.

Comment faire ma demande ?

Pour bénéficier d'un accompagnement à la transformation numérique, le chef d'entreprise doit contacter le conseiller numérique de la chambre consulaire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou Chambre de Commerce et d'Industrie) de son département (voir **la liste des conseillers numériques** disponible en bas de page).

Après échange et présentation des besoins, il sera proposé au dirigeant :

- soit d'entrer dans le dispositif régional ;
- soit un accompagnement autre (formations, prestations etc…).

Correspondants

- **Direction de l'économie territoriale**

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption